



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 novembre 2019**

**DÉLIBÉRATION N°2019-083**

**OBJET : Proposition de signature de convention d'objectif avec le club avenir**

En exercice : 19  
Membres  
Présents(s) : 14  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 5

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Bertrand POUSSIERE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Christiane LEPEIRE

**Le ou les membres absent(s) :**

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE Roger BUFFAUT, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance :** Bertrand POUSSIERE

Vu l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la commune a été sollicitée par le Club Avenir de Saint Georges sur Baulche sur la ratification d'une convention d'objectifs dans le cadre de l'attribution d'une subvention communale ;

CONSIDERANT qu'en vertu des articles susvisés, la ratification d'une convention d'objectifs est obligatoire quand la subvention annuelle versée par la commune à une association est supérieure à 23 000€;

CONSIDERANT que l'association « Club Avenir » est une association particulièrement active et présente sur le territoire de la commune, justifiant la mise en place de cette convention d'objectifs ;  
Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à signer au nom de la commune la convention d'objectifs reçue.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 29/11/2019

Affiché le 29/11/2019

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 089-218903466-20191118-2019\_083DEL-DE